



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
6 décembre 2019  
Français  
Original : anglais

**Première session ordinaire de 2020**

Du 3 au 6 février 2020, New York

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

**FNUAP – Programmes de pays et questions connexes**

**Fonds des Nations Unies pour la population**

**Descriptif de programme de pays pour le Paraguay**

Aide du FNUAP proposée (à titre indicatif) : 7,5 millions de dollars : 3,7 millions provenant de ressources ordinaires et 3,8 millions de modalités de cofinancement ou d'autres ressources

Durée du programme : Cinq ans (2020-2024)

Cycle d'assistance : Huitième

Catégorie conformément à la décision 2017/23 : Jaune

<i>Domaines de réalisation du plan stratégique</i>		<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Réalisation 1	Santé sexuelle et reproductive	1,4	2,5	3,9
Réalisation 2	Adolescents et jeunes	0,8	0,0	0,8
Réalisation 3	Égalité des sexes et autonomisation des femmes	0,5	0,0	0,5
Réalisation 4	Dynamique des populations	0,6	1,3	1,9
Coordination du programme et assistance		0,4	–	0,4
<b>Total</b>		<b>3,7</b>	<b>3,8</b>	<b>7,5</b>



## I. Considérations générales

1. Le Paraguay est un pays enclavé frontalier avec l'Argentine, le Brésil et la Bolivie, qui compte une population de 6,8 millions de personnes (2018). Avec 28,4 % de sa population âgée de 15 à 29 ans, ce pays dispose d'une occasion unique de promouvoir le développement durable en misant sur ses jeunes et ses adolescents.

2. Le Paraguay est un pays à revenu moyen qui est bien classé dans l'indice de développement humain. Malgré une récente croissance économique (4,4 % en moyenne entre 2003 et 2018), près d'une personne sur quatre (24,2 %) vivait sous le seuil de pauvreté en 2018, et près de 4,8 % de la population vit dans une extrême pauvreté, une situation qui touche majoritairement les zones rurales (34,6 %), les jeunes et les adolescents entre 10 et 29 ans (24,8 %), les femmes (24,7 %) et la population autochtone (66,2 %). En raison d'une forte concentration des richesses (coefficient de Gini de 0,49 en 2018) et de la détention des terres, le Paraguay présente l'un des plus hauts niveaux d'inégalité de la région.

3. Le plan national de développement place la réduction de la pauvreté et la croissance économique inclusive au cœur de sa stratégie, dans l'esprit du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Malgré ces efforts, la mise en œuvre de mesures sociales rencontre des défis incessants liés à la qualité et à la portée des services, et un plus grand investissement en la matière sera nécessaire pour atteindre un développement durable. Les bienfaits de la croissance économique ne sont pas toujours équitables, et les femmes, les filles, les adolescents, les jeunes et les autres groupes vulnérables sont entravés dans l'exercice de leurs droits, en particulier en matière de sexualité et de reproduction. Le gouvernement met la priorité sur l'amélioration des politiques d'investissement social pour la période 2018-2023.

4. Le Paraguay est membre du Consensus de Montevideo sur la population et le développement. Des avancées ont été réalisées dans le cadre politique associé à la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), notamment avec le Plan d'action national pour la population et le développement 2018-2019 ; le Plan national de santé sexuelle et reproductive 2019-2023 ; le Plan national de santé de l'adolescent 2016-2021 ; le Plan pour l'égalité 2018-2024 ; le Plan contre la violence à l'égard des femmes 2015-2020 ; et la loi de protection intégrale des femmes contre toutes les formes de violence. Des lacunes perdurent néanmoins dans la mise en œuvre des politiques, comme le prouvent les taux élevés de mortalité maternelle, de grossesses chez les adolescentes et de violence sexiste.

5. Le taux de mortalité maternelle reste élevé et supérieur à la moyenne de la région (67,3 pour 100 000 naissances vivantes en 2017), malgré une réduction de 30 % entre 2013 et 2017. Les jeunes entre 15 et 29 ans représentent 47,4 % de ces décès. Les principales causes de mortalité maternelle sont les avortements, les hémorragies, la prééclampsie/éclampsie et les infections. Malgré un très bon taux de prise en charge par les institutions et de soins prénatals (97,9 % et 85,3 % respectivement), des inégalités demeurent dans la qualité de ces services ; l'accès aux soins prénatals est plus faible chez les adolescentes et les femmes pauvres, ainsi que celles dont le niveau d'éducation est plus faible, surtout parmi les populations autochtones et dans les zones rurales.

6. Les besoins non satisfaits en matière de planification familiale sont plus importants chez les adolescents et les jeunes âgés de 15 à 19 ans (13,9 %). La prévalence des moyens de contraception modernes est de 66,5 % chez les femmes âgées de 15 à 49 ans qui sont mariées ou dans une relation de couple. Le système d'information et de gestion de la logistique pour la sécurité de l'approvisionnement des produits de santé sexuelle et reproductive rencontre toujours des limites dans sa

prévision des besoins, du choix des produits, de l'achat, de l'approvisionnement, du stockage, de la distribution et de sa gestion des fournitures.

7. Les jeunes et les adolescents ne sont pas capables de réaliser pleinement leurs projets de vie par manque de compétences fondamentales. Plus de 60 % d'entre eux ne profitent pas du système d'éducation, entrent sur le marché du travail dans des conditions précaires, reçoivent des services de santé très limités et n'ont que peu d'occasions de bénéficier des politiques et programmes publics. Les jeunes âgés de 20 à 29 ans représentent 40 % des nouveaux diagnostics du VIH. Le Paraguay a redoublé d'efforts pour répondre aux besoins de ce groupe d'âge, notamment en intégrant une mesure visant à dispenser une éducation sexuelle complète dans la législation nationale, mais une politique pour les jeunes et une augmentation des dépenses sociales (qui représentaient 1 % du produit national brut entre 2013 et 2016, le taux le plus faible du Cône Sud) manquent toujours à l'appel.

8. Les grossesses non désirées chez les adolescentes représentent un défi et sont une priorité en matière de politiques. Le taux de fertilité le plus élevé est celui du Cône Sud, avec 72 naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans. Le taux de fertilité est deux fois plus élevé dans les zones rurales, 2,5 fois plus élevé chez les adolescentes autochtones et multiplié par deux dans les quintiles les plus faibles. L'accès limité aux droits et à la santé en matière de sexualité et de procréation, ainsi qu'aux moyens de contraception, mais aussi les unions précoces et les violences sexuelles en sont les causes principales. Entre 2008 et 2017, les naissances chez les filles âgées de moins de 15 ans ont augmenté de 14 % ; en 2017, 38,4 % des filles âgées de moins de 15 ans étaient mariées au moment de la naissance.

9. La violence à l'égard des femmes est un problème social grave qui repose sur des stéréotypes, et des normes et discriminations socioculturelles. Tous les six jours, une femme est victime d'un féminicide. Entre 2011 et 2015, la police nationale a enregistré en moyenne 1 570 victimes de violences domestiques, des femmes pour la plupart (85 %) ; 4 sur 10 étaient des enfants, des adolescents et des filles de moins de 29 ans. En outre, la violence à l'égard des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI) est un problème.

10. Le Paraguay subit des phénomènes climatiques extrêmes, principalement des sécheresses et des inondations. En 2019, les inondations ont touché 4 % de la population. Les interventions multisectorielles et les initiatives de gestion et de réduction des risques doivent être renforcées, notamment par la mise en œuvre de stratégies avec une approche basée sur les droits pour améliorer les interventions et la résilience face aux catastrophes.

11. La génération, l'analyse et l'utilisation de données ventilées doivent progresser pour guider l'élaboration de politiques publiques fondées sur les faits sur le sujet des inégalités, ainsi que le Plan national de développement, les Objectifs de développement durable, le Consensus de Montevideo et les recommandations des mécanismes internationaux relatifs aux droits de l'homme. La gestion des statistiques officielles doit être plus autonome. Depuis 2005, ce pays dispose d'une politique démographique, mais une mise à jour s'impose. L'organisation du recensement de 2022, en tirant les leçons qui s'imposent de la tentative précédente, pose un défi.

12. Le programme proposé repose sur les recommandations principales formulées dans l'évaluation du programme précédent : a) continuer la sensibilisation et le dialogue politique avec le gouvernement et la société civile pour influencer sur les politiques publiques ; b) promouvoir des interventions en réponse aux besoins des jeunes et des adolescents, de la population autochtone, des personnes handicapées et des personnes LGBTI ; c) soutenir les approches complètes des politiques publiques, en particulier du point de vue du genre et des droits ; d) améliorer les capacités

nationales dans la génération de données et de connaissances pour prendre des décisions éclairées ; e) donner plus de moyens aux organisations de la société civile pour défendre les droits, notamment les droits en matière de sexualité et de reproduction et contre la discrimination ; et f) trouver d'autres sources de financement pour assurer la pérennité du programme.

## II. Priorités du programme et partenariats

13. Le nouveau programme a été élaboré en consultation avec le Gouvernement, la société civile et d'autres agences de coopération internationale, notamment d'autres organismes des Nations Unies. Il est conforme au Plan national de développement du Paraguay pour 2030, qui est lui-même associé au Programme à l'horizon 2030, au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2020-2024, au Plan national des droits de l'homme et au Consensus de Montevideo. Il participe à la mise en œuvre des recommandations pour les droits de l'homme, notamment ceux associés aux ODD 1, 3, 4, 5, 10, 11, 16 et 17 dans le Système de suivi des recommandations du Paraguay (SIMORE).

14. Ce programme doit permettre aux femmes, aux adolescents et aux jeunes, en particulier les plus vulnérables, de réaliser pleinement leur potentiel, en tirant parti du dividende démographique et en contribuant aux trois résultats de transformation pour le FNUAP. Il doit : a) améliorer l'accès universel à la santé sexuelle et reproductive, en contribuant à la réduction de la mortalité maternelle et des grossesses chez les adolescentes ; b) consolider les compétences fondamentales des filles, des garçons, des adolescents et des jeunes, ainsi que leur implication ; c) prévenir et réduire la violence sexiste et les autres pratiques dangereuses, et la discrimination ; et d) améliorer le système de statistiques national et les politiques publiques fondées sur les faits. Ce programme a une portée nationale, avec des interventions spécifiques au niveau territorial, pour améliorer la résilience, ainsi que la préparation et la réaction en cas d'urgence pour les interventions.

15. Dans le cadre du programme, le FNUAP emploiera la sensibilisation et le dialogue politique, le développement des capacités, la gestion des connaissances, la coordination et les partenariats, en adoptant des approches transversales axées sur les droits de l'homme, les questions de genre et le multiculturalisme en tenant compte du cycle de vie. La coopération Sud-Sud et triangulaire seront encouragées, notamment sur les questions des grossesses chez les adolescentes, du recensement, de la jeunesse, et de la violence et des urgences sexuelles. La gestion du programme sera appuyée par des informations tirées des faits les plus fiables disponibles et suivant de bonnes pratiques, ainsi qu'une communication stratégique efficace. Le FNUAP coordonnera ses activités avec celles des autres organisations des Nations Unies pour renforcer les capacités nationales à travers une stratégie transversale.

16. En collaboration avec le PNUD et l'UNICEF, le FNUAP s'efforcera d'assurer la coordination nécessaire pour remplir les objectifs de l'Agenda 2030 et du Plan national de développement en ne laissant personne pour compte. Les efforts du Gouvernement pour obtenir des résultats mesurables et significatifs au niveau des systèmes et des institutions seront soutenus pour améliorer les conditions de vie de la population. Les initiatives communes seront centrées sur la localisation des objectifs de développement durable ; l'amélioration du système de protection sociale, avec une approche tenant compte du cycle de vie et une attention particulière portée aux femmes, aux enfants, aux adolescents et aux jeunes ; la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomie des femmes ; et le renforcement des données et des connaissances permettant de créer des programmes à fort impact.

17. Le programme coopérera avec le gouvernement pour le suivi et la mise en œuvre des recommandations formulées par les mécanismes internationaux pour les droits de l'homme, comme indiqué par le SIMORE, et les institutions gouvernementales qui l'administrent<sup>1</sup>.

## A. Réalisation 1 : Santé et droits en matière de sexualité et de reproduction

18. *Produit 1 : Renforcement des capacités nationales pour l'accès universel à des services de santé sexuelle et reproductive de qualité, notamment pour les femmes, les adolescents et les jeunes, ainsi que pour les personnes vulnérables, dans un contexte de crise humanitaire et de pays en développement.* Les interventions clés sont les suivantes : a) les dialogues politiques et l'assistance technique pour mettre en application les programmes et politiques de santé sexuelle et reproductive, la mise à jour et la diffusion de réglementations basées sur des faits et des normes de qualité, le renforcement de la surveillance du programme national de santé sexuelle et reproductive et la tribune nationale pour réduire la mortalité maternelle et néonatale ; b) la sensibilisation, le dialogue politique et l'assistance technique pour concevoir, mettre en œuvre et contrôler le plan national de réduction des grossesses non désirées chez les adolescentes ; c) l'assistance technique pour améliorer la qualité des services de santé sexuelle et reproductive inclusifs, avec une approche multiculturelle, qui répond aux besoins des populations autochtones, des personnes handicapées et des personnes LGBTI dans un contexte humanitaire et de pays en développement ; d) les dialogues politiques qui font une priorité de la réduction de la mortalité maternelle et néonatale, et l'assistance technique d'intervention à cette fin ; e) l'assistance technique pour augmenter l'accès à la planification familiale, notamment par le conseil ; f) les dialogues politiques et l'assistance technique pour proposer plus largement des informations et des services de santé sexuelle et reproductive aux adolescents ; g) l'assistance technique pour améliorer la chaîne d'approvisionnement de produits de santé sexuelle et reproductive ; et h) la sensibilisation et l'assistance technique pour améliorer la capacité de la société civile et du secteur privé à promouvoir les droits en matière de reproduction.

## B. Réalisation 2 : Adolescents et jeunes

19. *Produit 1 : Renforcement des capacités nationales et infranationales à concevoir, mettre en œuvre et contrôler les politiques et les programmes promouvant les droits des jeunes et des adolescents, notamment leur santé et leurs droits en matière de sexualité et de reproduction et leur participation.* Les interventions comprennent : a) l'assistance technique aux institutions nationales et infranationales pour concevoir et mettre en œuvre des politiques, des plans et des programmes complets et multisectoriels en faveur des droits des jeunes et des adolescents ; b) la sensibilisation, le dialogue politique et l'assistance technique au niveau national et infranational pour concevoir et mettre en œuvre des programmes de compétences fondamentales, notamment concernant la santé et les droits en matière de sexualité et de reproduction, la discrimination et la violence ; c) la sensibilisation et le dialogue

<sup>1</sup> En particulier, les recommandations formulées par : l'Examen périodique universel (A/HRC/32/9), le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW/C/PRY/CO/7), le Comité des droits économiques, sociaux et culturels (E/C.12/PRY/CO/4), le Comité des droits de l'homme (CCPR/C/PRY/CO/R.4), le Comité des droits des personnes handicapées (CRPD/C/PRY/CO/), le Comité des droits de l'enfant (CRC/C/PRY/CO/3) et les Rapporteurs spéciaux du conseil des droits de l'homme (A/HRC/34/58/Add.1 ; A/HRC/32/32/Add.1 ; A/HRC/30/41/Add.1).

politique au niveau national et infranational pour l'augmentation des investissements publics dans la santé, l'éducation et la protection des jeunes et des adolescents, notamment dans les régions frontalières ; d) le renforcement des capacités de prise en main, de partenariat et de sensibilisation des jeunes et des adolescents, de la société civile, des organisations et du secteur privé pour exiger et promouvoir des programmes sur les droits en matière de reproduction et les compétences fondamentales et y participer, dans des contextes officiels comme informels.

### **C. Réalisation 3 : Égalité des sexes et autonomisation des femmes**

20. *Produit 1 : Renforcement des capacités nationales à promouvoir les droits et l'autonomie des femmes, des adolescentes et des jeunes filles, notamment pour empêcher et intervenir dans les cas de violence, dans un contexte de crise humanitaire et de pays en développement.* Les interventions comprennent : a) la sensibilisation pour la mise en œuvre de cadres normatifs nationaux et internationaux sur les droits de l'homme et la promulgation d'une loi contre toutes les formes de discrimination ; b) l'assistance technique pour renforcer les mécanismes institutionnels de réponse à la violence et assurer la protection, avec notamment une approche multisectorielle contre la violence et les agressions sexuelles ; c) la coordination avec d'autres organisations des Nations Unies pour mettre en œuvre le programme interagences de services essentiels pour les femmes victimes de violence ; d) la sensibilisation, le dialogue politique et l'assistance technique pour les organisations de la société civile et du secteur privé, notamment celles dédiées aux femmes, pour mettre en œuvre des programmes nationaux et communautaires en vue de changer les codes socioculturels qui normalisent la violence et la discrimination ; e) la production de données concernant les mariages précoces et leur lien avec la violence sexiste ; et f) l'assistance technique pour assurer une base minimale de prévention et d'interventions contre les violences sexistes dans des situations d'urgence.

### **D. Réalisation 4 : Dynamique des populations**

21. *Produit 1 : Renforcement des capacités nationales pour la génération, l'analyse et l'utilisation de données ventilées très fiables pour la conception et le suivi de politiques publiques fondées sur les faits, ainsi que le suivi des Objectifs de développement durable et du Consensus de Montevideo.* Les interventions comprennent : a) la sensibilisation et le dialogue politique pour promouvoir la création du Bureau national de la statistique ; b) le dialogue politique et l'assistance technique pour mettre à jour la politique démographique et intégrer la dynamique des populations aux politiques publiques ; c) l'assistance technique pour améliorer le système de statistiques national permettant de suivre les Objectifs de développement durable et le Consensus de Montevideo, et soutenir l'amélioration des dossiers administratifs, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation ; d) le dialogue politique et l'assistance technique pour les phases de préparation et de mise en œuvre du recensement de 2022, et pour l'utilisation et la diffusion des données de recensement ; e) la génération d'études et de connaissances sur les comptes de transfert nationaux, surtout dans les domaines de la jeunesse, du genre et du vieillissement ; f) la sensibilisation, le dialogue politique et l'assistance technique pour les initiatives régionales au profit des jeunes et des adolescents dans les zones frontalières ; et g) l'assistance technique pour améliorer le système de protection sociale.

### III. Gestion du programme et des risques

22. Ce descriptif de programme de pays expose les grandes lignes des contributions du FNUAP aux résultats nationaux et sert de base principale de la responsabilisation envers le Conseil d'administration pour l'alignement des résultats et les ressources affectées au programme au niveau du pays. En ce qui concerne les programmes de pays, les responsabilités des gestionnaires au niveau du pays, des régions et du siège, sont prescrites dans les procédures et politiques régissant les programmes et opérations du FNUAP, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

23. L'exécution directe sera privilégiée pour la mise en œuvre du programme, sauf dans des cas spécifiques de coopération avec des organisations sociales. Le FNUAP appliquera les procédures opérationnelles normalisées des Nations Unies et mettra en œuvre une approche harmonisée des transferts de fonds.

24. Le programme a permis d'observer des faiblesses institutionnelles, une instabilité au niveau des autorités, un manque de ressources humaines qualifiées, des financements insuffisants et des pressions de groupes opposés aux droits comme des risques graves, pour lesquels des mesures d'atténuation ont été prises. Elles comprennent notamment des actions pour renforcer les capacités du gouvernement et des organisations sociales ; la mobilisation de ressources ponctuelles et la diversification des donateurs, en impliquant par exemple le secteur privé ; la collecte d'informations et la conception de stratégies de partenariat et de communication. Le FNUAP a renforcé ses partenariats stratégiques et sa mobilisation des ressources avec le gouvernement, *Itaipu Binacional* (projet binational de génération hydroélectrique entre le Paraguay et le Brésil), le secteur privé et les coopérations Sud-Sud et triangulaire. En raison du nombre limité d'agences de coopération et de l'impossibilité pour plusieurs d'entre elles de fonctionner sous forme d'organisations multilatérales, le bureau du pays s'emploiera à trouver de nouveaux partenariats avec des organisations bilatérales et multilatérales lors du prochain cycle. Les ressources ordinaires seront la principale source de financement.

25. La dotation en personnel actuelle convient pour mettre en œuvre le programme proposé, bien que des ajustements pourraient être nécessaires pour répondre à des priorités émergentes. L'aide du bureau régional, du siège et d'autres bureaux de pays sera sollicitée le cas échéant.

26. Dans les situations d'urgence, le FNUAP peut, en consultation avec le Gouvernement, replanifier les activités du programme, afin de répondre aux crises humanitaires.

### IV Suivi et évaluation

27. Le FNUAP et le gouvernement, par l'entremise du ministère des Affaires étrangères, contrôleront le programme, conformément aux politiques et procédures du FNUAP.

28. Une évaluation des domaines de réalisation du programme stratégique sera effectuée pour étayer le cycle suivant du programme.

29. Le bureau du FNUAP coordonnera la collecte et l'utilisation des informations à des fins de contrôle et d'évaluation avec les partenaires de mise en œuvre issus du gouvernement, de la société civile et d'autres organisations des Nations Unies. Des réunions et des visites de suivi sur le terrain auront lieu au moins une fois par an avec les partenaires concernés.

## Cadre de résultats et d'allocation des ressources – Paraguay (2020-2024)

**Priorité nationale** : Réduction de la pauvreté et améliorations sociales (Pilier 1) et renforcement des institutions politiques (Pilier 4) avec les objectifs transversaux suivants : (a) égalité des chances ; (b) gestion publique efficace et transparente ; (c) gestion du territoire ; (d) durabilité écologique

**Réalisations du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable** : (Population 1) D'ici 2024, les habitants du Paraguay et les personnes de passage, en particulier ceux qui sont vulnérables, disposent d'un système national de protection sociale avec un accès équitable à des services complets et de qualité ; (Population 2) D'ici 2024, la société civile a gagné en autonomie et elle est mieux équipée pour s'exprimer, générer des alliances et avoir un impact dans l'espace civique à des fins de cohésion sociale et d'application des droits de l'homme

Réalisation du plan stratégique du FNUAP	Produits du programme de pays	Indicateurs, niveaux de référence et cibles relatifs aux produits	Contributions des partenaires	Ressources (à titre indicatif)
<p><b>Réalisation 1 : Santé sexuelle et reproductive</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Besoins non satisfaits en matière de planification familiale <i>Niveau de référence (15-49 ans) : 12 % ; Niveau cible : 10 %</i> <i>Niveau de référence (15-19 ans) : 14 % ; Niveau cible : 11 %</i></li> <li>Proportion d'accouchements assistés par un personnel de santé compétent <i>Niveau de référence : 91 % ; Niveau cible : 95 %</i></li> <li>Pourcentage de femmes entre 15 et 19 ans employant des moyens de contraception modernes <i>Niveau de référence : 69 % ; Niveau cible : 73 %</i></li> </ul>	<p><b>Produit 1</b> : Renforcement des capacités nationales pour l'accès universel à des services de santé sexuelle et reproductive de qualité, notamment pour les femmes, les adolescents et les jeunes, ainsi que pour les personnes dans des situations de vulnérabilité, dans un contexte de crise humanitaire et de pays en développement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plan national de prévention contre les grossesses non désirées chez les adolescentes conçu, mis en œuvre et diffusé <i>Niveau de référence : Non ; Niveau cible : Oui</i></li> <li>Pourcentage d'installations sanitaires offrant aux adolescents des services complets et de qualité en matière de santé sexuelle et reproductive <i>Niveau de référence : 1,4 % ; Niveau cible : 5 %</i></li> <li>Pourcentage de naissances vivantes par type de professionnel médical ayant assisté à l'accouchement, selon les régions sanitaires (médecins et obstétriciens uniquement), par an <i>Niveau de référence : 91 % ; Niveau cible : 96 %</i></li> </ul>	<p>Gouvernement ; société civile ; milieu universitaire ; médias ; secteur privé ; agences de coopération internationale ; autres organisations des Nations Unies</p>	<p>3,9 millions de dollars (1,4 million provenant des ressources ordinaires et 2,5 millions d'autres ressources)</p>
<p><b>Réalisations du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</b> : (Population 1) D'ici 2024, les habitants du Paraguay et les personnes de passage, en particulier ceux qui sont vulnérables, disposent d'un système national de protection sociale avec un accès équitable à des services complets et de qualité ; (Population 2) D'ici 2024, la société civile a gagné en autonomie et elle est mieux équipée pour s'exprimer, générer des alliances et avoir un impact dans l'espace civique à des fins de cohésion sociale et d'application des droits de l'homme ; (Population 3) D'ici 2024, les femmes, les adolescents et les jeunes exercent leurs droits civiques, politiques, économiques et sociaux en participant aux actions de l'État et en en tirant profit, dans des environnements exempts de violence et des conditions égales</p>				
<p><b>Réalisation 2 : Adolescents et jeunes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de politiques et de programmes nationaux de santé sexuelle et reproductive élaborés en tenant compte des adolescents et des jeunes, notamment des plus</li> </ul>	<p><b>Produit 1</b> : Renforcement des capacités nationales et infranationales à concevoir, mettre en œuvre et contrôler les politiques et les programmes promouvant</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de secteurs disposant de stratégies tenant compte de la santé sexuelle et reproductive des adolescents et des jeunes, notamment marginalisés <i>Niveau de référence : 2 ; Niveau cible : 3</i></li> <li>Nombre d'institutions et d'organisations mettant en œuvre des programmes de compétences fondamentales dans des cadres officiels et non</li> </ul>	<p>Gouvernement ; société civile ; milieu universitaire ; médias ; secteur privé ; agences de coopération internationale ; autres</p>	<p>0,8 million de dollars (0,8 million de ressources ordinaires)</p>



Réalisation du plan stratégique du FNUAP	Produits du programme de pays	Indicateurs, niveaux de référence et cibles relatifs aux produits	Contributions des partenaires	Ressources (à titre indicatif)
vulnérables Niveau de référence : 4 ; Niveau cible : 7	les droits des jeunes et des adolescents, notamment leur santé et leurs droits en matière de sexualité et de reproduction et leur participation.	officiels Niveau de référence (officiel) : 1 ; Niveau cible : 2 Niveau de référence (non officiel) : 3 ; Niveau cible : 6 • Nombre de mécanismes institutionnels pour l'implication des jeunes dans le dialogue et la programmation politique, notamment dans des contextes de crise humanitaire Niveau de référence : 3 ; Niveau cible : 4 • Nombre d'organisations sociales et consacrées aux jeunes soutenues par le FNUAP œuvrant pour leurs droits et contre la discrimination Niveau de référence : 7 ; Niveau cible : 9	organisations des Nations Unies	

**Réalisations du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable** : (Population 3) D'ici 2024, les femmes, les adolescents et les jeunes exercent leurs droits civiques, politiques, économiques et sociaux en participant aux actions de l'État et en en tirant profit, dans des environnements exempts de violence et des conditions égales ; (Planète 2) D'ici 2024, les institutions nationales et infranationales du secteur public, le secteur privé, les organisations de la société civile et les communautés ont une meilleure résilience, une meilleure capacité à gérer les risques et des solutions pour faire face aux catastrophes et aux conséquences du changement climatique, qui tiennent compte des droits et du genre ; (Paix 2) D'ici 2024, l'État améliore l'accès à la justice et à la sécurité pluridimensionnelle, respecte les cadres et les accords conclus sur les droits de l'homme, l'égalité et la lutte contre la discrimination, ainsi que ses autres engagements en matière d'environnement et de changement climatique

<b>Réalisation 3 : Égalité des sexes et autonomisation des femmes</b>	<b>Produit 1</b> : Renforcement des capacités nationales à promouvoir les droits et l'autonomie des femmes, des adolescentes et des jeunes filles, notamment pour empêcher et intervenir dans les cas de violence, dans un contexte de crise humanitaire et de pays en développement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plan d'action mis en œuvre pour empêcher les cas de violence sexuelle et intervenir, dans des situations de crise Niveau de référence : Non ; Niveau cible : Oui</li> <li>Stratégie interinstitutionnelle mise en œuvre pour apporter des solutions multisectorielles et coordonnées à la violence et aux agressions sexuelles Niveau de référence : Non ; Niveau cible : Oui</li> <li>Nombre d'organisations sociales promouvant et surveillant des lois et politiques contre la discrimination et en faveur des adolescents, des femmes et des filles Niveau de référence : 4 ; Niveau cible : 8</li> <li>Nombre d'organisations proposant des stratégies pour le changement des normes socioculturelles qui normalisent la violence et la discrimination Niveau de référence : 0 ; Niveau cible : 3</li> </ul>	Gouvernement ; société civile ; milieu universitaire ; médias ; secteur privé ; agences de coopération internationale ; autres organisations des Nations Unies	0,5 million de dollars (0,5 million de ressources ordinaires)
<ul style="list-style-type: none"> <li>Proportion de filles et de femmes âgées de 15 ans et plus, ayant déjà été ou étant en couple, qui ont subi des violences physiques, sexuelles ou psychologiques de la part d'un partenaire intime ancien ou actuel au cours des 12 derniers mois Niveau de référence : 8 % ; Niveau cible : 7 %</li> </ul>				

Réalisation du plan stratégique du FNUAP	Produits du programme de pays	Indicateurs, niveaux de référence et cibles relatifs aux produits	Contributions des partenaires	Ressources (à titre indicatif)
<p><b>Réalisations du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</b> : (Paix 1) D'ici 2024, l'État améliore ses capacités de gestion efficacement et de manière transparente, en cartographiant les inégalités, et met en œuvre et contrôle les ODD et le Plan de développement national 2030 du Paraguay ; (Prosperité 2) D'ici 2024, l'État améliore ses capacités pour générer, adapter et promouvoir la connaissance et les innovations technologiques et scientifiques accessibles afin de diversifier et d'améliorer la productivité et la valeur concurrentielle de son économie, en tenant compte du développement durable social et environnemental et de la diversité</p>				
<p><b>Réalisation 4 : Dynamique des populations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Un recensement de la population et du logement effectué au cours des 10 dernières années <i>Niveau de référence : 0 ; Niveau cible : 1</i></li> </ul>	<p><b>Produit 1</b> : Renforcement des capacités nationales pour la génération, l'analyse et l'utilisation de données ventilées très fiables pour la conception et le suivi de politiques publiques fondées sur les faits, ainsi que le suivi des ODD et du Consensus de Montevideo</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Base de données du recensement 2022 disponible publiquement en ligne sous forme de microdonnées, avec la possibilité de les ventiler pour les plus petites unités administratives <i>Niveau de référence : Non ; Niveau cible : Oui</i></li> <li>Nombre d'indicateurs ODD constituant une priorité pour le FNUAP atteints dans le pays <i>Niveau de référence : 6 ; Niveau cible : 10</i></li> <li>Nombre d'études soutenues par le FNUAP sur les dynamiques de la population utilisées dans des politiques et programmes publics <i>Niveau de référence : 0 ; Niveau cible : 3</i></li> <li>Nombre d'institutions, de politiques et d'outils pour améliorer l'institutionnalisation de la population et du développement soutenus par le FNUAP <i>Niveau de référence : 2 ; Niveau cible : 3</i></li> </ul>	<p>Gouvernement ; milieu universitaire ; médias ; secteur privé ; agences de coopération internationale ; autres organisations des Nations Unies</p>	<p>1,9 million de dollars (0,6 million provenant des ressources ordinaires et 1,3 million d'autres ressources)</p> <p>Coordination du programme et assistance : 0,4 million de dollars de ressources ordinaires</p>